

CONDITIONS MATÉRIELLES

• STATUT DE L'ÉCOLE

L'IFSI fonctionne en externat. Les étudiants bénéficient des services du CROUS (restaurant et chambre en cité U) et disposent des selfs du CHU à un tarif privilégié.

• BOURSES

Elles sont accordées par le Conseil Régional aux étudiants dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement.

• INDEMNITÉS DE STAGES

23 € par semaine en 1^{re} année, 30 € par semaine en 2^e année et 40 € par semaine en 3^e année.

SITUATION DE L'EMPLOI

Majoritairement les étudiants diplômés de l'institut trouvent un emploi dans le secteur public ou privé en Lorraine ou hors région : dans divers lieux de soins à l'hôpital, en ville, en milieu scolaire, en entreprise, en maison de retraite, dans le médico-social, auprès des collectivités territoriales.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le grade Licence obtenu avec le diplôme d'État ouvre des perspectives d'entrée en Master puis Doctorat. L'infirmier(e) peut suivre des études complémentaires pour se spécialiser : puériculture, anesthésie ou bloc opératoire. Il (elle) peut suivre l'enseignement dispensé en Institut de Formation de cadres de Santé pour s'engager dans le management d'équipe ou la formation en Institut.

COORDONNÉES

IFSI Lionnois

27, rue Lionnois, CS 60034
54035 Nancy Cedex
Tél : 03 83 85 15 61 / Fax : 03 83 85 18 25
Email : ifsi.lionnois@chu-nancy.fr
Site : <http://eicn.chu-nancy.fr/ifsi/ifsi-lionnois-1/>

Agence Régionale de Santé de Lorraine

Tour Thiers - 4, rue Piroux - CO 80071
54036 Nancy Cedex
Tél : 03 83 28 91 99

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

4, rue Bénit - 54000 Nancy
Tél : 03 83 17 44 44
Email : drjscs54@drjscs.gouv.fr

Conseil Régional de Lorraine

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz
Tél : 03 87 33 60 00 / Fax 03 87 32 89 33

CROUS

75, rue de Laxou - 54000 Nancy

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Réalisation & conception : Service Communication du CHU de Nancy, janv. 2011
MAJ juillet 2014

// Écoles et instituts du CHU de Nancy //
<http://eicn.chu-nancy.fr>

Aide-Soignant(e)
Ambulancier(e)
Auxiliaire de Puériculture
Cadre de Santé
Infirmier(e) Anesthésiste
Infirmier(e) de Bloc Opératoire
Manipulateur(trice) d'Électroradiologie Médicale
Puériculteur(trice)
Soins d'Urgences

Soins Infirmiers



INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) LIONNOIS
27, rue Lionnois CS 60034
54035 NANCY Cedex
Tél : 03 83 85 15 61
Fax : 03 83 85 18 25
Email : ifsi.lionnois@chu-nancy.fr

LE MÉTIER D'INFIRMIER(E)

• L'INFIRMIER(E)

- dispense des soins préventifs, curatifs ou palliatifs sur prescription ou conseil médical ou en application du rôle propre qui lui est dévolu
- intervient dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans les structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration
- est soumis au respect des règles et du secret professionnel
- analyse, organise, réalise des soins et leur évaluation
- contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques
- participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation ou d'encadrement et d'éducation à la santé

LA FORMATION

Elle conduit au diplôme d'État d'infirmier et dure 3 ans (4200 heures).

• ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

2100 heures d'unités d'enseignements thématiques valorisées en crédits européens. Cours magistraux (750 h), travaux dirigés (1050 h) et travail personnel guidé (300 h) sur la base de 35 h hebdomadaires.

• FORMATION CLINIQUE

2100 heures en stages de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 h hebdomadaires, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Périodes valorisées en crédits européens.

L'IFSI est engagé dans le programme ERASMUS

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'encadrement à l'IFSI Lionnois c'est une équipe pédagogique :

- 1 directrice
- 1 cadre supérieur de santé
- 26 cadres de santé formateurs dont 1 diplômé d'État de puériculture et 2 diplômés d'État d'infirmière anesthésiste

Implanté au sein du CHU et au centre ville, l'IFSI c'est :

- 2 amphithéâtres (250 et 200 places)
- 2 salles (160 et 100 places) équipées de moyens audiovisuels
- 5 salles de démonstrations pratiques avec mannequins
- 1 bibliothèque
- 1 atelier informatique avec connexion Internet gratuite
- salles de travaux de groupes, salons de détente et salles d'étude

• FRAIS DE SCOLARITÉ

Renseignements sur <http://eicn.chu-nancy.fr>

L'ADMISSION

Elle s'effectue uniquement par un concours qui comprend une épreuve écrite et un test d'aptitude.

Épreuve écrite : un travail anonyme de 2 h (étude d'un texte sur l'actualité dans le domaine sanitaire et social + 3 questions pour présenter le sujet, son contenu, sa problématique, en commenter les éléments chiffrés et donner un avis argumenté sur le sujet)
Test d'aptitude : 2 heures

• EST ADMISSIBLE

- le candidat ayant eu au moins 20 sur 40 aux 2 épreuves. Toute note inférieure à 8 à l'une des épreuves est éliminatoire,
- il est autorisé à se présenter à un entretien de 30 minutes sur un thème sanitaire et social devant un jury qui appréciera son aptitude à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel
- toute note inférieure à 10 à cet entretien est éliminatoire

• CONDITION POUR SE PRÉSENTER AU CONCOURS

- être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

• PEUT SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

- tout titulaire du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense
- tout titulaire d'un titre homologué au minimum au niveau IV
- tout titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- toute personne ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université
- tout candidat de classe terminale (à condition d'avoir obtenu le baccalauréat français)
- tout titulaire du diplôme d'État d'aide médico-psychologique justifiant de 3 ans d'exercice professionnel
- tout candidat retenu par un jury régional de présélection et justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico social (autres que titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique) ou à 5 ans pour les autres

• PEUT SE PRÉSENTER À L'EXAMEN D'ADMISSION

- tout titulaire du diplôme d'État d'aide-soignant et du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein. Le candidat reçu bénéficiera d'une dispense de scolarité sous réserve d'avoir réussi l'examen d'admission (2h), consistant en une analyse écrite de 3 situations professionnelles

• DATES LIMITES DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription, disponible au secrétariat ou téléchargeable sur Internet, doit être adressé dûment complété courant février pour les épreuves mars-avril.